

MINISTÈRE DU TRAVAIL

SOMMAIRE

Les activités clés du ministère sont la santé et la sécurité au travail, les droits et responsabilités en matière d'emploi et les relations de travail. Dans ce contexte, le ministère donne des conseils et des renseignements au gouvernement sur les questions touchant le travail et les lieux de travail; élabore les politiques; veille à l'application des normes et des lois; mène des enquêtes; informe les employeurs et les employés de leurs droits et responsabilités; offre de l'aide pour négocier les conventions collectives et mettre en place des conseils d'arbitrage; favorise l'établissement de rapports de travail axés sur la coopération et veille à l'administration, l'interprétation et l'application des lois et règlements régissant les relations de travail.

Prévisions 2005-2006	PROGRAMMES	Variation par rapport à 2004-2005	Prévisions 2004-2005	Dépenses réelles 2003-2004
\$		\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT				
21 034 346	Programme d'administration du ministère	(140 500)	21 174 846	19 033 807
3 985 000	Programme de la Commission de l'équité salariale	(409 700)	4 394 700	4 343 119
21 339 500	Programme des Relations de travail	88 700	21 250 800	20 000 093
75 102 100	Programme de santé et sécurité au travail	12 367 400	62 734 700	51 378 802
24 041 900	Programme des droits et responsabilités en matière d'emploi	604 800	23 437 100	22 420 328
298 400	Programme ITI - Groupement de l'économie et des affaires	(7 800)	306 200	244 372
145 801 246	Total du ministère - Fonctionnement	12 502 900	133 298 346	117 420 521
48 246	Moins : Crédits législatifs	-	48 246	48 246
145 753 000	< TOTAL À VOTER - FONCTIONNEMENT	12 502 900	133 250 100	117 372 275
145 801 246	Total du ministère - Fonctionnement	12 502 900	133 298 346	117 420 521
145 801 246	TOTAL, Y COMPRIS REDRESSEMENT DE CONSOLIDATION ET AUTRES REDRESSEMENTS	12 502 900	133 298 346	117 420 521

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME D'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE :

Ce programme coordonne les processus de prise de décisions du ministère et fournit les services techniques et professionnels nécessaires à la conception, la mise en œuvre et la prestation efficace des programmes du ministère. Il comprend le Bureau du ministre, le Bureau de l'adjoint parlementaire et le Bureau du sous-ministre.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2005-2006	CRÉDIT ET POSTES	Variation par rapport à 2004-2005	Prévisions 2004-2005	Dépenses réelles 2003-2004
	\$		\$	\$	\$
1601		PROGRAMME D'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE			
FONCTIONNEMENT					
1	20 986 100	Administration du ministère	(140 500)	21 126 600	18 985 561
L	36 057	Traitement versé au ministre en vertu de la <i>Loi sur le Conseil exécutif</i>	-	36 057	36 057
L	12 189	Traitement versé à l'adjoint parlementaire en vertu de la <i>Loi sur le Conseil exécutif</i>	-	12 189	12 189
	<u>21 034 346</u>	Total - Fonctionnement	<u>(140 500)</u>	<u>21 174 846</u>	<u>19 033 807</u>
	48 246	Moins : Crédits législatifs	-	48 246	48 246
	<u>20 986 100</u>	Montant à voter	<u>(140 500)</u>	<u>21 126 600</u>	<u>18 985 561</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE :

Le Bureau de l'équité salariale administre et applique la *Loi sur l'équité salariale* de l'Ontario dont l'objet est d'éliminer la discrimination sexuelle systémique en matière de rémunération salariale, notamment pour le travail effectué par les femmes. Le mandat du Bureau consiste à aider les employeurs, employés et agents de négociation des secteurs public et privé à instaurer et maintenir un système d'équité salariale sur le lieu de travail. Pour y parvenir, le Bureau se sert de plusieurs outils : sensibilisation; consultation; surveillance; enquêtes et règlements des différends.

Le Tribunal de l'équité salariale, un tribunal administratif tripartite quasi-judiciaire, statue sur les litiges découlant de la *Loi sur l'équité salariale*.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2005-2006	CRÉDIT ET POSTES	Variation par rapport à 2004-2005	Prévisions 2004-2005	Dépenses réelles 2003-2004
	\$		\$	\$	\$
1602		PROGRAMME DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE			
FONCTIONNEMENT					
1	3 376 300	Bureau de l'équité salariale	39 300	3 337 000	3 572 812
2	608 700	Tribunal de l'équité salariale	(449 000)	1 057 700	770 307
	<u>3 985 000</u>	Total - Fonctionnement	<u>(409 700)</u>	<u>4 394 700</u>	<u>4 343 119</u>
	<u>3 985 000</u>	Montant à voter	<u>(409 700)</u>	<u>4 394 700</u>	<u>4 343 119</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

 CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT			Tribunal de l'équité salariale (1602-2)		
		\$			\$
Bureau de l'équité salariale (1602-1)					
Traitements et salaires	2 498 000		Traitements et salaires		420 000
Avantages sociaux	301 200		Avantages sociaux		54 600
Transports et communications	176 000		Transports et communications		26 000
Services	381 000		Services		102 100
Fournitures et matériel	20 100		Fournitures et matériel		6 000
	<u>3 376 300</u>				<u>608 700</u>
			Total (Fonctionnement) - Programme de la		<u>3 985 000</u>
			Commission de l'équité salariale		

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DES RELATIONS DE TRAVAIL :

Le rôle des relations de travail est de promouvoir un climat propice aux relations de travail et des rapports harmonieux sur les lieux de travail de la province.

La Commission des relations de travail de l'Ontario est un tribunal quasi-judiciaire indépendant qui assure la médiation et l'arbitrage de questions touchant l'emploi et les relations de travail en vertu de diverses lois de l'Ontario. La Commission des relations de travail de l'Ontario s'occupe, notamment, de l'accréditation des syndicats; de la résiliation des droits de négociation; des pratiques déloyales de travail; des demandes des employeurs liées aux ventes d'entreprises; et des grèves et lock-out illégaux dans le secteur de la construction et d'autres secteurs. La Commission des relations de travail de l'Ontario veille aussi à l'observation des normes minimales d'emploi en étudiant les décisions rendues par les agents des normes d'emploi et les inspecteurs de la santé et sécurité au travail; et participe à la médiation et à l'arbitrage d'autres conflits en matière de relations de travail et d'emploi afin de promouvoir des conditions de travail sécuritaires, équitables et harmonieuses sur les lieux de travail de l'Ontario.

Les commissions d'appel de la fonction publique comprennent deux tribunaux statutaires, la Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne et la Commission des griefs de la fonction publique, qui sont indépendants et quasi-judiciaires et supervisent les relations de travail des employés de la Couronne de l'Ontario.

Le programme des Relations patronales-syndicales fournit une aide neutre et indépendante aux syndicats et aux employeurs en leur offrant des services de conciliation et de médiation en matière de conventions collectives; en nommant des arbitres; et en fournissant des renseignements sur les négociations collectives.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2005-2006	CRÉDIT ET POSTES	Variation par rapport à 2004-2005	Prévisions 2004-2005	Dépenses réelles 2003-2004
	\$		\$	\$	\$
1603		PROGRAMME DES RELATIONS DE TRAVAIL			
FONCTIONNEMENT					
1	12 053 900	Commission des relations de travail	123 600	11 930 300	11 510 447
2	1 196 400	Commissions d'appel de la fonction publique	(27 800)	1 224 200	1 008 118
3	8 089 200	Relations patronales-syndicales	(7 100)	8 096 300	7 481 528
	<u>21 339 500</u>	Total - Fonctionnement	<u>88 700</u>	<u>21 250 800</u>	<u>20 000 093</u>
	<u>21 339 500</u>	Montant à voter	<u>88 700</u>	<u>21 250 800</u>	<u>20 000 093</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT		Relations patronales-syndicales (1603-3)	
	\$		\$
Commission des relations de travail (1603-1)		Traitements et salaires	5 476 500
Traitements et salaires	7 971 800	Avantages sociaux	683 800
Avantages sociaux	950 200	Transports et communications	630 700
Transports et communications	737 600	Services	1 308 200
Services	2 267 700	Fournitures et matériel	90 000
Fournitures et matériel	126 600		<u>8 189 200</u>
	<u>12 053 900</u>	Moins : Recouvrements	100 000
			<u>8 089 200</u>
Commissions d'appel de la fonction publique (1603-2)		Total (Fonctionnement) - Programme des Relations de travail	<u>21 339 500</u>
Traitements et salaires	412 300		
Avantages sociaux	60 900		
Transports et communications	171 100		
Services	1 486 100		
Fournitures et matériel	24 600		
	<u>2 155 000</u>		
Moins : Recouvrements	958 600		
	<u>1 196 400</u>		

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

Le programme de santé et sécurité au travail a pour principal rôle d'élaborer, de communiquer et d'appliquer les lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail afin de réduire ou d'éliminer les blessures ou maladies sur le lieu de travail.

Le programme assure le respect de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (la Loi); et aide à créer des lieux de travail sains et sécuritaires. Grâce à l'administration et l'application de la Loi et de ses règlements, le programme encourage les employeurs et les employés à identifier et prévenir ensemble les dangers pour la santé et la sécurité.

Le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs offrent (respectivement) des services consultatifs et éducatifs aux travailleurs non syndiqués victimes d'accident et survivants, et aux patrons de petites entreprises ayant moins de 100 employés, et les représentent devant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et devant le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2005-2006	CRÉDIT ET POSTES	Variation par rapport à 2004-2005	Prévisions 2004-2005	Dépenses réelles 2003-2004
	\$		\$	\$	\$
1604		PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL			
FONCTIONNEMENT					
1	75 099 100	Santé et sécurité au travail	12 367 400	62 731 700	51 378 802
2	1 000	Administration du Programme de consultation portant sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail	-	1 000	-
3	1 000	Bureau des conseillers des travailleurs	-	1 000	-
4	1 000	Bureau des conseillers des employeurs	-	1 000	-
	<u>75 102 100</u>	Total - Fonctionnement	<u>12 367 400</u>	<u>62 734 700</u>	<u>51 378 802</u>
	<u>75 102 100</u>	Montant à voter	<u>12 367 400</u>	<u>62 734 700</u>	<u>51 378 802</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DES DROITS ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI :

Le programme assure l'administration et l'application de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et de ses règlements.

Le programme assure la protection des travailleurs de l'Ontario grâce à l'instauration de normes minimales d'emploi régissant les salaires et les conditions de travail. Il assure le respect de ces normes au moyen d'inspections; d'enquêtes et de mesures d'application; et encourage l'autonomie par le biais d'initiatives de prévention.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2005-2006	CRÉDIT ET POSTES	Variation par rapport à 2004-2005	Prévisions 2004-2005	Dépenses réelles 2003-2004
	\$		\$	\$	\$
1605		PROGRAMME DES DROITS ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI			
FONCTIONNEMENT					
1	24 041 900	Normes d'emploi	604 800	23 437 100	22 420 328
	24 041 900	Total - Fonctionnement	604 800	23 437 100	22 420 328
	<u>24 041 900</u>	Montant à voter	<u>604 800</u>	<u>23 437 100</u>	<u>22 420 328</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Normes d'emploi (1605-1)	\$
Traitements et salaires	16 002 900
Avantages sociaux	1 897 200
Transports et communications	1 076 900
Services	4 725 900
Fournitures et matériel	437 000
Paiements de transfert	
Subventions pour la promotion de l'amélioration des pratiques d'emploi	2 000
	<u>24 141 900</u>
Moins : Recouvrements	100 000
	<u>24 041 900</u>
Total (Fonctionnement) - Programme des droits et responsabilités en matière d'emploi	<u>24 041 900</u>

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME ITI - GROUPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES AFFAIRES :

Le programme ITI - Groupement de l'économie et des affaires est chargé de fournir des services de gestion de l'information et de technologie de l'information aux ministères suivants : Services aux consommateurs et aux entreprises; Développement économique et Commerce; Énergie; et Travail. Grâce à la structure en groupement, les ministères clients peuvent obtenir rapidement et économiquement le soutien dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs communs et individuels de promotion des affaires électroniques et des services gouvernementaux en direct comme moyen de mieux servir le public.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2005-2006	CRÉDIT ET POSTES	Variation par rapport à 2004-2005	Prévisions 2004-2005	Dépenses réelles 2003-2004
	\$		\$	\$	\$
1606		PROGRAMME ITI - GROUPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES AFFAIRES			
FONCTIONNEMENT					
1	298 400	ITI - Groupement de l'économie et des affaires	(7 800)	306 200	244 372
	<u>298 400</u>	Total - Fonctionnement	<u>(7 800)</u>	<u>306 200</u>	<u>244 372</u>
	<u>298 400</u>	Montant à voter	<u>(7 800)</u>	<u>306 200</u>	<u>244 372</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

ITI - Groupement de l'économie et des affaires (1606-1)	\$
Traitements et salaires	10 269 700
Avantages sociaux	1 235 400
Transports et communications	552 500
Services	21 262 900
Fournitures et matériel	1 552 600
	<u>34 873 100</u>
Moins : Recouvrements	<u>34 574 700</u>
	<u>298 400</u>
Total (Fonctionnement) - Programme ITI - Groupement de l'économie et des affaires	<u><u>298 400</u></u>

